

12.03.2007 - 13:50 Uhr

AI : la preuve par les chiffres - Il faut augmenter le nombre des réadaptations et ne pas supprimer de prestations en cours

Berne (ots) -

La baisse de 30 pour cent des nouvelles rentes AI enregistrée en 2006 par rapport à 2003 que l'Office fédéral des assurances sociales a présentée aujourd'hui à la presse prouve de manière impressionnante que l'offensive lancée dans le cadre de la 5e révision de l'AI contre d'actuelles prestations de l'assurance ne se justifie pas.

Par contre, il faut absolument procéder à plus de réadaptations. Il ne suffit en effet pas de durcir l'AI pour rejeter un plus grand nombre de nouvelles demandes de rentes sans savoir si les personnes concernées vont se retrouver à l'aide sociale ou dans la misère. Or, précisément sous l'angle des réadaptations, la 5e révision de l'AI ne peut offrir aucune garantie. Car si l'on faut que les personnes qui n'ont pas obtenu de rente trouvent un emploi, c'est aux patrons qu'en incombe au premier chef la responsabilité. Or la 5e révision de l'AI ne prévoit aucune obligation de ce genre, une dissymétrie qui est l'une des raisons pour lesquelles l'Union syndicale suisse (USS) la combat.

Indépendamment du recul du nombre de nouvelles rentes et indépendamment aussi de la 5e révision de l'AI, il faut que cette dernière ait, rapidement et de toute urgence plus de recettes, et soit dotée d'un financement autonome.

Colette Nova (079 428 05 90), secrétaire dirigeante en charge du dossier de l'AI, Rolf Zimmermann (031 377 01 21), premier secrétaire, et Ewald Ackermann (031 377 01 09), rédacteur, se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100526786> abgerufen werden.